

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le
15 avril 2024 à 20 h.

Sont présents :

Alain Conraud, conseiller, siège n° 1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2,
Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3, François Bilodeau, conseiller, siège
n° 4 et Nancy Fontaine, conseillère et mairesse suppléante, siège n° 6.

Est absent :

Frédéric Marier, conseiller siège n° 5

Citoyens : 3

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire, Madame
Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. Tirage loto-église

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n°016, Madame Jasmine Villemure, de
Sainte-Brigitte-des-Saults.

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 057, Madame Linda Smith, de
Sainte--Brigitte-des-Saults.

Troisième prix : 150 \$ billet n° 001, Madame Pierrette et Monsieur André
Lambert, de Sainte--Brigitte-des-Saults.

4. Adoption de l'ordre du jour

112.04.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et
qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour
Séance ordinaire
15 avril 2024, 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Tirage loto église
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2024
7. **Comptabilité :**
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
 - b) 9348-4426 Québec inc. : facture numéro 391535
8. **Dossiers municipaux**
 - a) Centre communautaire : location d'une toilette chimique
 - b) Entretien des pelouses 2024
 - c) Office d'habitation Drummond : préparation à la crise du logement
 - d) Ouverture de poste : adjoint(e) administratif (ve)
 - e) Don du lot 5 370 980
 - f) Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique
 - g) Adoption du règlement 478/2024 : plan d'aménagement d'ensemble (PAE)
 - h) Adoption du second projet règlement numéro 479/2024 : amendement au règlement de zonage numéro 453/2021
 - i) TECQ 2019-2023
 - j) Centre communautaire : adoption de la politique de location de la salle
 - k) Centre communautaire : entretien ménager
 - l) École Le Carrousel : poubelles extérieures
 - m) Formation Microsoft TEAMS
 - n) Système de rangement mobile et fixe pour la voûte
9. **Voirie**
 - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
 - b) Programme d'aide à la voirie locale : volet Projets particuliers d'amélioration
 - c) Adjudication : fourniture d'asphalte 2024
 - d) Adjudication : fauchage des abords de route 2024-2026
 - e) Mack 2010 : remise à neuf de la structure
 - f) Adjudication : vente du camion

Période de questions à 20 h 30

10. **Hygiène du milieu**
 - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
 - b) Dépôt des états financiers de la R.G.M.R. du Bas-St-François au 31 décembre 2023
11. **Loisirs et culture**
 - a) MDJ des Saults : rampe d'accès
12. **MRC**
 - a) Compte-rendu MRC
 - b) Tournoi de golf au profit des p'tites boîtes à lunch
13. **Questions diverses**
 - a) Tonte de gazon des rangs Saint-Louis et Saint-Joseph
 - b) Ventes pour taxes : 13 juin 2024
 - c)
14. **Levée de la réunion**

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2024

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 18 mars 2024 ;

113.04.2024 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 18 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2024

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le mercredi 27 mars 2024 ;

114.04.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 27 mars 2024

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Comptabilité

a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

115.04.2024 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois de mars 2024, et ce, pour les montants suivants :

Déboursés directs (chèques) :	35 079, 85 \$
Déboursés directs (déboursés directs) :	2 873, 06 \$
Factures d'achats (chèques) :	296, 58 \$
Factures d'achats (déboursés directs) :	33 064, 03 \$
Rémunération globale :	42 550, 75 \$
<hr/>	
Total :	113 864, 27 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) 9348-4426 Québec inc. : facture numéro 391535

ATTENDU le contrat octroyé à Déneigement Daigneault le 13 novembre 2023 (résolution numéro 297.11.2023) ;

ATTENDU QUE la saison hivernale est terminée ;

ATTENDU le rapport de fin de saison composé par l'inspecteur en voirie en collaboration avec la directrice générale ;

116.04.2024 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults

- de retenir un montant de 3 240,00 \$ sur la facture numéro 391535 de 9348 — 4426 Québec Inc. ;
- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à en faire le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Dossiers municipaux

a) Centre communautaire : location d'une toilette chimique

ATTENDU QUE le parc, les jardins communautaires et le jeu de basketball qui sont situés au centre communautaire sont accessibles en tout temps par les citoyens ;

ATTENDU QUE le centre communautaire est ouvert seulement lorsqu'il y a des locations de salle ;

117.04.2024 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de faire la location d'une toilette chimique à Pompage Expert pour la saison estivale 2024, soit du 1^{er} mai au 31 octobre 2023 au coût de 175 \$/mois plus les taxes applicables. Ce coût inclut un entretien par semaine tel que la soumission du 9 avril 2024 ;
- de défrayer les frais uniques de livraison et de ramassage au début et à la fin de la saison au coût de 60 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Entretien des pelouses 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont mis en place un projet de tonte de pelouse dans les endroits municipaux pour impliquer les jeunes dans la municipalité ;

ATTENDU QUE six (6) étudiants ont déposé leurs candidatures pour l'entretien des pelouses pour la saison estivale 2024 ;

118.04.2024 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'autoriser Messieurs Jean-Guy Hébert, Maire, et les élus responsables du projet Alain Conraud et Christian Jutras, à signer les ententes avec les étudiants ayant acceptés les mandats proposés par le comité des pelouses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Office d'habitation Drummond : préparation à la crise du logement

ATTENDU QUE l'Office d'habitation Drummond désire connaître les intentions de chaque municipalité en matière de prises en charge des ménages qui pourraient se retrouver sans logement cette année ;

ATTENDU QUE l'Office d'habitation Drummond présente trois volets aux municipalités :

1. La municipalité refuse de faire la prise en charge des ménages sans logis ;
2. La municipalité effectue elle-même la prise en charge des ménages sans logis ;
3. La municipalité confie la prise en charge des ménages sans logis à la SARL de l'OH Drummond ;

119.04.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de ne pas offrir d'hébergement et/ou d'entreposage temporaire des biens pour les citoyens se trouvant sans logement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Ouverture de poste : adjoint(e) administratif (ve)

ATTENDU QUE le conseil municipal désire abolir le poste de directrice générale adjointe ;

ATTENDU QU'il se doit de remplacer ce poste ;

120.04.2024 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de procéder à l'affichage de poste pour un(e) adjoint(e) administratif (ve) ;
- d'accepter l'offre de service de iHeartRadio du 2 avril 2024 pour la promotion de l'offre d'emploi de l'adjoint(e) administratif (ve) pour

une période de 2 semaines pour les deux radios de Drummondville au coût de 2 125,00 \$ plus les taxes applicables ;

- de mandater la directrice générale et greffière-trésorière à recevoir les candidatures pour le poste jusqu'au 3 mai 2024 et qu'une rencontre avec le comité du personnel soit faite pour la sélection du/de la candidat(e).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Don du lot 5 370 980

ATTENDU QUE la propriétaire du lot numéro 5 370 980 a fait l'achat de cette partie de terrain avec sa résidence des lots 4 632 830 et 4 632 833 le 4 juillet 2022 ;

ATTENDU QUE la propriétaire de ce lot ne désire plus être propriétaire du lot numéro 5 370 980 ;

ATTENDU QU'elle désire faire le don du lot numéro 5 370 980 à la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

121.04.2024 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter le don de la propriétaire du lot 5 370 980 ;
- de défrayer les frais de notaire pour la transaction du lot numéro 5 370 980 ;
- de mandater le Maire et la directrice générale et greffière-trésorière à être signataire lors de cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement ;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance ;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement ;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars ;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus ;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique ;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026 ;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.) ;

122.04.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure ;
- que le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes ;
- que le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités ;
- que le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.
- que la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Adoption du règlement 478/2024 : plan d'aménagement d'ensemble

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme numéro 452/2021 a été adopté ;

ATTENDU QU'un secteur à l'intérieur de celui-ci est réservé à un projet d'aménagement d'ensemble ;

ATTENDU QUE l'outil pour y parvenir est le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble ;

ATTENDU QUE les dispositions relatives à l'article 145.9 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme., le conseil de la municipalité dotée d'un comité consultatif d'urbanisme peut adopter un règlement qui lui permet d'exiger dans une zone, lors d'une demande de modification des règlements d'urbanisme, la production d'un plan d'aménagement de l'ensemble de cette zone ;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement sur les plans d'ensemble (PAE) le 18 mars 2024 ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le 15 avril 2024 ;

ATTENDU QUE les rencontres nécessaires ont été effectuées ;

123.04.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'adopter le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) (avec ou sans modifications), portant le numéro 478/2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

h) Adoption du second projet du règlement numéro 479/2024 : amendement au règlement de zonage numéro 453/2021

ATTENDU l'adoption par la Municipalité du règlement de zonage no. 453-2021 ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage no. 453-2021 nécessitait des modifications afin d'en améliorer l'application ;

ATTENDU QUE la municipalité désire compléter ses normes pour le développement résidentiel ;

ATTENDU QUE le Conseil désire effectuer ces modifications afin d'améliorer la gestion de son territoire en tenant compte des paramètres de la Loi ;

ATTENDU QUE le Conseil juge ces modifications conformes au bien de la collectivité ;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement le 18 mars 2024 ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le 15 avril 2024 ;

ATTENDU QUE les rencontres nécessaires ont été effectuées ;

124.04.2024 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Nancy Fontaine

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 479/2024 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 453/2021**

Article 1 : Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage no. 453-2021 est modifié par la création d'une nouvelle zone H11 à même une partie de la zone C4, le tout tel qu'illustré au plan d'accompagnement no. 49085-11 ;

Article 2 : La Grille des usages et normes faisant partie intégrante du règlement de zonage no. 453-2021 est modifié par la création d'une nouvelle grille pour la zone H11 dont le contenu apparaît en annexe du présent règlement d'amendement et qui implique l'adoption d'un PAE ;

Article 3 Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

Adopté à Sainte-Brigitte-des-Saults, le _____ 2024.

Monsieur Jean-Guy Hébert
Maire

Madame Mathilde Potvin
Directrice générale

Projet de règlement adopté le : 12 février 2024

Transmission à la MRC le : 14 février 2024

Avis de motion donné le : 18 mars 2024

Avis de l'assemblée publique donné le : 27 mars 2024

Assemblée publique tenue le : 15 avril 2024

Second projet adopté le : 15 avril 2024

Avis annonçant la possibilité de participer à un référendum donné le : _____

Règlement adopté le : _____

Transmis à la MRC : _____

Certificat délivré par la MRC le : _____

Avis public d'entrée en vigueur donné le : _____

Entrée en vigueur le : _____

i) TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une aide financière d'un montant de 65 000 \$ de la part du Ministère du Conseil Exécutif pour le déploiement de la fibre optique sur son territoire ;

ATTENDU QUE la programmation de la *Taxe sur l'Essence Canada-Québec (TECQ)* avait prévu un montant de 65 000 \$ pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire une modification à la programmation ;

125.04.2024 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à faire la modification de programmation de la *Taxe sur l'Essence Canada-Québec (TECQ)* ;
- de la modifier par des travaux d'asphaltage dans les rangs XXX au coût de 65 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

j) Centre communautaire : adoption de la politique de location de la salle

ATTENDU QUE la Municipalité possède deux salles disponibles pour la location au centre communautaire ;

ATTENDU le désir des élus municipaux de clarifier les procédures de location des salles ;

ATTENDU QUE la politique a pour objectif de définir et d'uniformiser les règles et les modalités concernant la location et l'utilisation des salles ;

126.04.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'adopter la politique de location de salles, telle soumise au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

k) Centre communautaire : entretien ménager

127.04.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'embaucher Monsieur Paul L'Espérance en tant que préposé à l'entretien ménager du centre communautaire de Sainte-Brigitte-des-Saults ;
- que le tarif à Monsieur L'Espérance pour l'entretien ménager soit le suivant :
 - 75 \$ lors de l'entretien ménager de la salle #1 ;
 - 55 \$ lors de l'entretien ménager de la salle #2 ;
 - 125 \$ lors de l'entretien ménager des deux salles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

l) École Le Carrousel : poubelles extérieures

ATTENDU QUE les deux poubelles extérieures dans la cour d'école Le Carrousel sont abîmées

ATTENDU QU'il se doit d'en faire le remplacement ;

ATTENDU QUE l'article 4 du protocole d'entente entre la Municipalité et l'école Le Carrousel stipule que la « Municipalité est propriétaire des installations du parc-école et assume la responsabilité de son entretien. Elle voit, de plus, au renouvellement et à l'achat des équipements selon ses ressources financières » ;

128.04.2024 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de faire l'installation de deux bacs à roulette pour les déchets et le recyclage dans la cour d'école Le Carrousel ;
- de faire la demande auprès de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François pour l'ajout d'une vignette supplémentaire afin d'y ajouter un bac à roulette à déchet et un bac à roulette à recyclage pour les mettre dans la cour d'école Le Carrousel ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

m) Formation Microsoft TEAMS

ATTENDU QUE les élus ont récemment reçu des ordinateurs pour un conseil sans papiers ;

ATTENDU QU'ils aimeraient avoir une formation sur Microsoft TEAMS ;

129.04.2024 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la soumission numéro 547 v1 de Microtech Performance informatique pour la formation « Teams 101 — Maîtrisez les fonctionnalités clés de Teams pour collaborer efficacement » au coût de 295,00 \$ plus les taxes applicables ;
- de faire l'inscription de Monsieur Alain Conraud à cette formation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

n) Système de rangement mobile et fixe pour la voûte

ATTENDU QUE la voûte de la municipalité a besoin d'espace supplémentaire en raison des archives municipales et des dossiers physiques des citoyens ;

ATTENDU les discussions budgétaires 2024 ;

130.04.2024 Sur proposition de Nancy Fontaine
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la soumission #1 de Groupe SOMR pour l'ajout d'un système de rangement mobile et fixe pour la voûte au coût de 10 995,00 \$ plus les taxes et autres frais applicables, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Voirie

a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)

Monsieur Hébert, fais un compte-rendu des activités mensuelles de la voirie et donne des explications, s'il y a lieu.

b) Programme d'aide à la voirie locale : volet Projets particuliers d'amélioration

131.04.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Alain Conraud

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'informer M. Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour, que la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults entend faire des travaux pour l'année 2024 en régie interne et en sous-traitance, et ce, pour un coût total estimé à plus de 175 000 \$. Les travaux visés seront les suivants : amélioration de chaussées, remplacement de ponceaux, glissières de sécurité, panneaux de signalisation, creusage et reprofilage de fossés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Adjudication : fourniture d'asphalte 2024

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions sur invitation pour la fourniture d'asphalte 2024 a été faite le 15 avril 2024 à 10 h ;

132.04.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'adjuger le contrat de fourniture d'asphalte pour le type EB-5 à Groupe Colas Québec Inc. au coût de 106,83 \$/TM plus les taxes applicables ;
- d'adjuger le contrat de fourniture d'asphalte pour le type EB-10C et EB-10S à Asphalte Drummond (Pavage Drummond) au coût de 94,00 \$/TM plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Période de questions à 20 h 30

La période de questions est ouverte. Les citoyens présents posent des questions sur les sujets suivants :

- Remarque sur un fil de fibre optique qui s'amincit près du 450, rue Principale.

d) Adjudication : fauchage des abords de route 2024-2026

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions sur invitation pour le fauchage des abords de route 2024-2026 a été faite le 15 avril 2024 à 14 h ;

133.04.2024 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'adjuger le contrat de fauchage des abords de route pour la période de 2024 à 2026 à Entreprises E. Bélanger pour les coûts suivants :
 - 2024 : 2 587,50 \$ pour la première coupe, plus les taxes applicables ;
11 385,00 \$ pour la deuxième coupe, plus les taxes applicables ;
 - 2025 : 2 587,50 \$ pour la première coupe, plus les taxes applicables ;
11 385,00 \$ pour la deuxième coupe, plus les taxes applicables ;
 - 2026 : 2 925,00 \$ pour la première coupe, plus les taxes applicables ;
12 870,00 \$ pour la deuxième coupe, plus les taxes applicables ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Mack 2010 : remise à neuf de la structure

ATTENDU QUE la structure du Mack 2010 doit être refaite à neuf ;

ATTENDU les discussions budgétaires 2024 ;

134.04.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la soumission numéro 001320 des Équipements L. Cardinal Inc. au coût de 8 000,00 \$ plus les taxes applicables pour la remise à neuf de la structure du Mack 2010.

ADOPTER À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Adjudication : vente du camion

ATTENDU QUE la Municipalité a publié la vente du camion de voirie Silverado 2007 ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions pour la vente du camion de voirie Silverado 2007 a été faite le 11 avril 2024 à 14 h ;

135.04.2024 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'adjuger la vente du camion Silverado 2007 à Tommy Michaud de Sélection M inc. au montant de 4 588,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. Hygiène du milieu

a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François

Monsieur Alain Conraud, conseiller municipal, fait un compte-rendu de la dernière réunion de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François.

b) Dépôt des états financiers de la R.G.M.R. du Bas-St-François au 31 décembre 2023

ATTENDU QUE la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-St-François a déposé son rapport financier de l'année 2023 aux municipalités membres ;

ATTENDU QUE le conseiller qui siège sur le conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-St-François, Monsieur Alain Conraud, en fait un bref résumé ;

136.04.2024 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'adopter le rapport financier 2023 de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-St-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. Loisirs et culture

a) MDJ des Saults : rampe d'accès

ATTENDU QUE la MDJ des Saults souhaite ajouter une rampe d'accès devant la Maison des jeunes ;

ATTENDU QUE la MDJ des Saults assumera l'entièreté des frais applicables pour la réalisation de ce projet ;

ATTENDU QUE la bâtisse appartient à la Municipalité ;

ATTENDU QU’ils demandent l’autorisation de la municipalité avant d’entreprendre les démarches pour la réalisation de leur projet ;

137.04.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d’accepter à la MDJ des Saults l’implantation d’une rampe d’accès devant la Maison des jeunes.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. MRC

a) **Compte-rendu MRC**

Monsieur Jean-Guy Hébert, Maire, fait un compte-rendu de la dernière réunion de la MRC de Drummond.

b) **Tournoi de golf au profit des p’tites boîtes à lunch**

ATTENDU QUE le tournoi de golf de la MRC de Drummond au profit des p’tites boîtes à lunch aura lieu le 13 juin 2024 ;

ATTENDU QUE tous les profits iront à la cause des p’tites boîtes à lunch de la Tablee populaire ;

ATTENDU le besoin grandissant de ce service ;

ATTENDU QUE les élus du conseil municipal se sentent directement interpellés par la situation ;

ATTENDU QUE le montant est directement relié au nombre de résidents de Sainte-Brigitte-des-Saults, soit 815 selon le dernier décret officiel ;

138.04.2024 Sur proposition de Alain Conraud
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de commanditer un montant de 815,00 \$ pour le 31^e tournoi de golf de la MRC de Drummond au profit des P’tites boîtes à lunch de la Tablee populaire ;
- d’inscrire et de défrayer le coût d’inscription aux membres du conseil municipal, ainsi que les employés municipaux permanents désirant participer au tournoi le 13 juin 2024 au coût de 125,00 \$ par participants au Club de golf Le Drummond pour un maximum de 4 inscriptions ;
- de défrayer le coût du repas aux membres du conseil et du personnel désirant venir au souper du tournoi de golf du 15 juin 2023 au coût de 50,00 \$ par participants.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. Questions diverses

a) Tonte de gazon des rangs Saint-Louis et Saint-Joseph

139.04.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'octroyer le contrat de tonte de gazon à la pointe des rangs Saint-Louis et Saint-Joseph à Monsieur Alec Côté pour la somme de 250 \$ pour la saison estivale 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Vente pour taxes : 13 juin 2024

ATTENDU QUE les ventes pour taxes 2024 ont lieu le 13 juin 2024 ;

ATTENDU QUE selon la résolution numéro 80.03.2024, le Maire et/ou la directrice générale sont désignés comme représentants de la Municipalité pour enchérir sur les immeubles transférés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ;

ATTENDU QUE le Maire et la directrice générale ne peuvent pas être présents lors de la vente pour taxes du 13 juin 2024 ;

140.04.2024 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater Monsieur Alain Conraud, Maire suppléant pour agir comme représentant de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults pour enchérir, s'il y a lieu, sur les immeubles transférés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, le 13 juin 2024 à 10 h à la salle du conseil de la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. Levée de la réunion

141.04.2024 Il est 20 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Mathilde Potvin
Directrice générale